**Notice de protection des données**

Dans le cadre de l’inclusion des enfants et adolescents dans les structures d’éducation et d’accueil ainsi que les établissements scolaires est mis en place un Projet d’Accueil Individualisé (PAI) afin d’assurer **l’accompagnement et l’intégration**des **enfants à besoins de santé spécifiques**.

Pour le mettre en place la division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et des adolescents collecte et traite des données personnelles afin que soient définies les procédures pour l’accueil sécuritaire de l’enfant.

La division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et des adolescents produit également des statistiques afin d’être en mesure d’évaluer son activité ainsi que la situation épidémiologique.

Les données personnelles traitées par la division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et des adolescents sont les suivantes :

* données d'identification de l’enfant et le cas échéant de son représentant légal (par ex. nom, prénoms, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) ;
* données d’identification des enseignants et / ou du personnel éducatif ;
* données d'identification émises par les services publics (par ex.: matricule) ;
* la ou les structure(s) ou établissement(s) fréquenté(s) ;
* données concernant la santé (par ex. pathologie concernée) ;
* identité du médecin prescripteur et éventuellement du médecin traitant ;
* mesures d’accueil individualisé le cas échéant et traitement à administrer.

La division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et des adolescents met en place les PAI sur base de :

* la demande du représentant légal ;
* la lettre ministérielle ref 820x5e0a3 ;
* ses missions visant à assurer la santé et l'inclusion des enfants à besoin de santé spécifiques.

Le traitement est donc nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi la division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et des adolescents et notamment aux fins de la médecine préventive.

Dès lors que le représentant légal a demandé la mise en place d’un PAI autorisant la délégation de soins qui en découle, la division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et des adolescents a la nécessité de collecter les données listées car, sans ces dernières, elle ne sera pas en capacité de faire exécuter le PAI.

Certaines données personnelles sont transférées par la division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et des adolescents aux destinataires suivants :

* aux personnels enseignant et/ou éducatif intervenant dans l’exécution du PAI pour qu'il prenne connaissance des besoins de santé spécifiques de l'enfant/adolescent et de sa prise en charge (soit directement, soit par l’intermédiaire d’un partenaire de médecine scolaire) ;
* à la Ligue médico-sociale ou aux services médico-scolaire communaux car ces derniers ont la responsabilité de former le personnel éducatif et de s’assurer de la bonne exécution du PAI.

Les données personnelles seront conservées par la division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et des adolescents pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités poursuivies, conformément à ses obligations légales. Ainsi la division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents conserve les données pour une période de 10 ans à compter de la fin de scolarité ou sortie du système scolaire luxembourgeois, considérant le PAI comme document faisant partie du carnet médical scolaire. Si un PAI a été élaboré avant l’âge préscolaire, ce dernier sera inclus le cas échéant dans le carnet médical scolaire avec accord écrit des représentants légaux.

Chaque personne physique dont les données sont traitées dispose d'un droit de demander l'accès à ses données personnelles et d'obtenir leur copie ainsi que, dans le cas où ces données personnelles seraient incomplètes ou erronées, leur rectification. Elle dispose également du droit à la limitation du traitement de ses données personnelles, du droit de s'opposer à leur utilisation, du droit d'obtenir leur effacement ainsi que du droit à leur portabilité, aux conditions et dans les limites prévues par le règlement général sur la protection des données.

Il est possible de demander à exercer les droits listés ci-dessus en soumettant une demande écrite, signée et en justifiant de son identité à la Direction de la santé info\_donnees@ms.etat.lu 13a, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données par courrier à l'adresse suivante: 15, boulevard du Jazz, L - 4370 Belvaux ou en complétant le formulaire en ligne qui est disponible sur le site de la CNPD dans la section Particuliers -> Faire valoir vos droits